

Association Sportive Université Tours - Fiche de remboursement

1 fiche par personne physique ou morale

Professeur référent :

Personne à rembourser NOM, Prénom : Adresse :	Facture à honorer NOM, adresse si différente de celle de la facture jointe
--	--

Raison du remboursement ou paiement (remplir ou entourer)				
Activité :	FFSportU	Académie	Inter-région	France
Date :		Stage	Evénement	
Lieu :	Pack'Sport	Nuit	Challenge	
Départ si différent de Tours :		Autres :		

Nbre de participants :	Nbre et noms des SHN
Nbre d'accompagnateurs :	

Transport (voir prises en charge au dos de cette feuille) indiquer les calculs	Car Minibus AS ou SUAPS Carburant Autoroute Minibus location Carburant Autoroute Location Véhicule personnel Carburant Autoroute SNCF Autres	Frais administratifs (cadre explicatif à renseigner)	
		Caution(s)	

Hébergement (voir prises en charge au dos de cette feuille) indiquer les calculs	Repas midi et/ou soir Nuit + PDj. Forfait (France FFSportU)	Divers (locations, frais d'engagement, pot, autres) à renseigner	
--	---	--	--

Nombre de pièces justificatives (mettre le nom de la personne sur chaque pièce) :	
Nom, Prénom, date et signature de la personne ayant rempli cette fiche	
Nom, Prénom, date et signature de la personne ayant contrôlé cette fiche	

Réservé au trésorier ou au président	Montant total	Numéro du ou des chèques	Date du paiement	Signature

Vous êtes sur le point de remplir la fiche de remboursement. Faites-le minutieusement. Il en va de vos finances. Vous devrez la déposer dans la bannette prévue à cet effet « rubrique remboursement ». Nous rappelons que cette fiche est importante. Vous devez, par ailleurs, joindre à cette fiche toutes les factures à votre disposition (hôtel, péages, restaurant...)

« Toute information imprécise ou manquante entraînera un retard de traitement de la fiche et donc un délai plus long dans le remboursement des frais engagés ».

Dans le cas d'une fiche correctement remplie et après vérification, un chèque vous sera transmis dans les plus brefs délais afin de procéder au remboursement des frais engagés par vos soins.

Pour mémoire, les règles sont les suivantes :

Déplacement : « Celui-ci doit s'effectuer à moindre coût ».

- L'utilisation d'un minibus de l'ASUT doit être négociée avec les membres du bureau. Elle est proposée lors des déplacements de groupes importants. Tous les frais d'autoroute et de carburant sont remboursés.

Les chauffeurs des véhicules circulant au titre de l'ASUT ne peuvent prétendre à prise en charge des sanctions liées au non respect du code de la route. Ils engagent dans ce domaine leur entière responsabilité.

- Les déplacements en voiture personnelle sont remboursés uniquement si ce mode de transport est le plus approprié et si la voiture est organisée avec l'ensemble des participants de la même épreuve. Aucun étudiant ne pourra prétendre à remboursement si un véhicule n'est pas mutualisé dans le cas d'une compétition commune à plusieurs étudiants.

Les remboursements se font sur la base de :

- 0.25 euro par kilomètre parcouru. Trajet calculé en utilisant viamichelin.fr au départ du SUAPS (14 avenue Monge 37200 TOURS)
- Autoroute remboursée à 100%

- Les déplacements en train sont remboursés à 100% du tarif 2ème classe, si ce mode de déplacement est le moins coûteux et/ou le plus approprié. Ils sont remboursés au tarif voiture si celui-ci est moins coûteux.

Hébergement / restauration :

- L'hébergement et la restauration doivent être organisés au moindre coût. Dans le cas d'une compétition commune à plusieurs étudiants un minimum de 2 personnes par chambre sera imposé
- Epreuve région, inter région : Pas de prise en charge des repas sauf cas exceptionnels.
- Epreuve nationale : nuit + petit déjeuner 30 € maximum / personne. Repas 11 € maximum / personne